



## Commission Régionale Féminine SAISON 2021 / 2022

### PROCÈS-VERBAL N°22

#### Réunion restreinte du : mardi 07 décembre 2021

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS

##### Régional 1

##### **23385239 SAINT DENIS RC 1 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1 du 04/12/2021**

Match non joué.

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'impraticabilité du terrain constatée sur place,

Par ces motifs,

Reporte le match à une date ultérieure.

##### **23385246 RUEIL MALMAISON FC 1 / SAINT DENIS RC 1 du 11/12/2021**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de RUEIL MALMAISON FC pour avancer le coup d'envoi à 16h30,

Pris connaissance du refus de SAINT DENIS RC,

Considérant que le championnat Régional Senior Féminin se déroule sur une plage horaire comprise entre 14h30 – 18h00,

Considérant que les demandes des clubs qui arrivent au plus tard le mardi précédent la rencontre et qui se situent dans cette plage horaire sont validées sans attendre l'accord de l'adversaire,

Par ces motifs,

Fixe le coup d'envoi du match à 16h30 et précise que ce dernier peut de nouveau être modifié avec l'accord des 2 clubs au plus tard le vendredi 10/12/2021 – 12h00.

**Régional 3****Poule B****23385050 AC BOULOGNE BILLANCOURT 1 / ARGENTEUIL FC 1 du 04/12/2021**

Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait non avisé d'ARGENTEUIL FC (1<sup>er</sup> forfait).

**23385058 STADE DE L'EST PAVILLONNAIS 1 / PARIS XI US 1 du 11/12/2021**

La Commission,

Pris connaissance des courriels de STADE DE L'EST PAVILLONNAIS et de la Mairie des PAVILLONS SOUS BOIS, Considérant que le problème lié à l'éclairage du terrain (remplacement des lampes) n'a pas été réglé,

Considérant qu'aucune date de remise en état n'a été communiqué à ce jour,

Considérant que le match ne pourra donc pas se dérouler sur les installations du STADE DE L'EST PAVILLONNAIS

Par ces motifs,

Inverse les rencontres Aller / retour comme suit :

Match Aller :

23385058 PARIS XI US 1 / STADE DE L'EST PAVILLONNAIS 1 le 11/12/2021 à 17h00 au stade Maryse Hiltz 1 à PARIS 20.

Match retour :

23385124 STADE DE L'EST PAVILLONNAIS 1 / PARIS XI US 1 le 09/04/2022

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité des installations de PARIS XI US le 11/12/2021 pour l'inversion, elle invite le club à en informer le Département des Activités Sportives au plus tard le vendredi 10/12/2021 – 12h00.

Dans ce cas, le match sera reporté le samedi 18/12/2021 à 14h30 au PAVILLONS SOUS BOIS (l'inversion sera donc caduque).

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - U18F****24200271 POISSY AS 1 / SARCELLES AAS 2 du 27/11/2021**

Reprise de dossier.

La Commission,

Après réception du rapport de l'arbitre et lecture de la FMI ;

Considérant qu'une erreur a été commise dans l'application du règlement de l'épreuve des tirs au but,

Considérant que l'arbitre reconnaît dans son rapport avoir effectué une séance de tirs au but avec seulement 3 joueuses de chaque équipe (au lieu de 5),

Par ces motifs,

**. décide de donner match à REJOUER le 18 DECEMBRE 2021** (possibilité de jouer en semaine - date butoir le 12/01/2022) avec l'accord des 2 clubs.

**. décide de désigner un arbitre officiel à la charge des 2 clubs.**

La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. de la L.P.I.F.F. relatives aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

**CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**

**Phase 2 :**

**Niveau 1 :**

**23386989 GPSO 92 ISSY 1 / FRANCONVILLE FC 1 du 11/12/2021**

Demande de GPSO 92 ISSY pour avancer le coup d'envoi du match à 13h30 (hors plage horaire autorisée).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FRANCONVILLE FC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 10/12/2021 – 12h00.

**Niveau 2 :****Poule B****23387557 SAINT DENIS RC 1 / POISSY AS 1 du 04/12/2021**

La Commission,

Pris connaissance du rapport de POISSY AS indiquant des problèmes survenus lors du contrôle du Pass Sanitaire,

Considérant que la rencontre a été à son terme,

Rappelle au club de SAINT DENIS RC :

- que conformément au protocole de reprise des Compétitions Régionales et Départementales édités par la FFF, la présentation du Pass Sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes majeures et pour les mineures de 12 ans et 2 mois,
- que le contrôle est effectué par le Réfèrent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant

Par ailleurs, la Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des différents documents mis en ligne sur le site internet de la Ligue au sujet du protocole spécifique des compétitions départementales et régionales.

**CHAMPIONNAT REGIONAL U15F****Phase 2****Journée n°1 du 04/12/2021**

La Commission informe les clubs que la journée n°1 initialement programmée le samedi 04/12/2021 est reportée au samedi 19/02/2022.

Possibilité avec l'accord des 2 clubs :

- de jouer avant
- de jouer au plus tard le samedi 05/03/2022

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - U15F****1/16<sup>ème</sup> de Finale – le samedi 04 décembre 2021****24230152 NOISY LE GRAND FC 1 / RC SAINT DENIS 1 du 04/12/2021**

Lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de SAINT DENIS RC.

NOISY LE GRAND FC qualifié pour le prochain tour.